

TARIFS : - PROFESSIONNEL et RANDO ENCADREE



**Cabinet MAUVIEL**  
 Agence de Dieppe  
 20 RUE VICTOR HUGO  
 76200 DIEPPE

° ORIAS : 07009661; 07009359

Cachet du Concessionnaire

Devis et Formulaire de souscription

SOUSCRIPTEUR

Nom, Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 CP et Ville : .....  
 Date de Naissance : .....  
 Profession\* : .....  
 Permis : A et/ou B  
 Obtenu le : .....

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE\*\*

Marque : ..... Modèle : .....  
 Cylindrée : ..... Valeur en € : .....  
 Immatriculation : .....  
 1ère mise Circulation : .....  
 Lieu de garage : .....  
 (si différent)  
 (Pour une flotte joindre tableau détaillé des quads)

Propriétaire (si différent du souscripteur) : .....

\*Sont exclus les activités et usages de transports rémunérés de personnes ou de marchandises.

\*\* Le quadricycle est un modèle de série

**PRIMES ANNUELLES TTC 2010**  
*Professionnel et Randonnées accompagnées*

VALEUR du Véhicule	- de 5000€	de 5000€ à 7999€	de 8000€ à 11999€	+ de 12000€
<b>FORMULES</b>				
F1 : Responsabilité civile Défense Recours	□ 125 €	□ 125 €	□ 125€	□ 125 €
F2 : F1 + Vol(1) Incendie et Dommages Collision	□ 400 €	□ 520 €	□ 830 €	□ 700 €
F3 : F2 + Dommages Tous Accidents (1)	□ 500 €	□ 600 €	□ 750 €	□ 800 €

(1) Gravage et contrôle agréé S&A.

Franchises 15 % du montant des dommages : valeur de 0 à 7999€ minimum de 400€, valeur de 8000€ à 11999€ avec un minimum de 500€, valeur supérieur à 12000€ minimum 750€. Franchises triples pour les souscripteurs domiciliés dans les départements suivants : 13-20-75-91-93-94.

**Formule de base Retenue ( à sélectionner ci-dessus et à reporter ci-contre) :** ..... €

OPTIONS Facultative	TTC/An
Garantie Conducteur (montant maximum 150000€, franchise absolue 10%)	45 €
Bris de Glaces (Garantie sur pare-brise et options plafond 500 € franchise 75 €)	45 €
Garantie Accessoires Capital 3000€(1)	35 €
Garantie Accessoires Capital 5000€(1)	55 €

(1) L'indemnisation se réalisera à partir de la présentation des factures d'acquisitions de ces accessoires déduction faite de la valeur annuelle calculée à dire d'expert.

**TOTAL A REGLER :** ..... €

## TARIFS 2010 - PROFESSIONNEL et RANDO ENCADREE

### CONDITIONS de SOUSCRIPTION

- Le conducteur est âgé d'au moins 16 ans.
  - La conduite est autorisée à partir de 8 ans dans le cadre d'une utilisation dans une enceinte privée, pour les quadricycles dont la cylindrée est inférieure ou égale à 110cc.
  - Le conducteur possède un permis de conduire auto ou moto en cours de validité en cas de conduite ouverte à la circulation.
  - Le souscripteur n'a pas déclaré plus d'un sinistre responsable auto ou moto au cours des 24 derniers mois.
  - Au cours des 24 derniers mois, le souscripteur déclare ne pas avoir été rélégué par un autre assureur pour sinistre, fausse déclaration ou non paiement de prime.
  - Le conducteur n'a pas été traduit au cours des 24 derniers mois devant un tribunal répressif suite à un accident ou conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, ni devant une commission ayant entraîné une suspension du permis de conduire de plus de 2 mois.
- Franchise conducteur prêt de volant : une franchise « Prêt du Volant » de 750 € sera appliquée à l'occasion de tout sinistre responsable déclaré.
- Cette franchise sera abrogée pour les sociétés mettant des quadricycles à disposition de tiers dans le cadre d'une randonnée promenade encadrée ou dans le cadre des activités professionnelles de ladite société dès lors que le sinistre déclaré sera survenu dans le cadre de ses activités, ou si le conducteur responsable du sinistre y compris sa famille proche est déclaré aux conditions particulières du contrat.
- Une franchise de 500€ est applicable, au titre de la garantie Responsabilité Civile, à l'occasion de tout sinistre responsable déclaré dans lequel un enfant âgé de 8 à 16 ans est impliqué et impérativement dans le cadre de conduite en enceinte privée. Elle n'est pas modulable en fonction du pourcentage de responsabilité du conducteur, et se cumule avec toute autre franchise contractuelle.
- Contrat non soumis à la clause Bonus/Malus

### EXCLUSIONS

- Les garanties sont exclues pendant la participation à toute compétition, essais ou démonstration
- Sont exclus les pannes et casses mécaniques résultant du fonctionnement du moteur ou du quadricycle lui-même

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Démarchage domicile : Non                      Démarchage Résidence : Non                      Démarchage lieu de Travail : Non

#### Faculté de renonciation :

Article L112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités »

#### Définition jurisprudentielle du démarchage :

« Est considéré par la Jurisprudence comme conduit par voie de démarchage le contrat par lequel le client a été invité par contact téléphonique, courrier ou prospectus personnalisé ou non, à se déplacer sur un lieu de vente en vue de sa conclusion. »

#### Modèle de lettre de renonciation :

(A recopier et envoyer à CLAMART SERVICES Assurances – 2 Ch de la Blanchisserie – 59400 CAMBRAI, en cas de renonciation, si le contrat a été conclu suite à démarchage)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_, renonce à mon contrat N° \_\_\_\_\_ souscrit auprès de la compagnie \_\_\_\_\_, conformément à l'article L112-9 du Code des Assurances. J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis la date d'effet du contrat.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_                      Signature

**Acceptation du contrat. Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et conventions spéciales régissant le contrat.**

**Signature (précédée de « BON POUR ACCORD »)**

.....

Les garanties sont souscrites auprès de : MGARD, 14 rue de Londres – 75009 PARIS (Conditions Générales références 952649 03 2009) alimentées par les conventions spéciales AL0210Q. ASSURQUAD est un département de CLAMART SERVICES – Sarl de courtage d'assurances – RC B. 337 540 223 – Immatriculée à Irbias sous le N° 07 005 171 – [www.ogiss.fr](http://www.ogiss.fr) – garante financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACAM, 61, rue Taitbout à PARIS 9ème dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b. [www.acam-france.fr](http://www.acam-france.fr)